

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 11 mars 2021

Date de convocation : 3 mars 2021  
Date d'affichage : 3 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 32  
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt et un et le onze mars,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Philippe EGG, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA, Michel SIMOS et Bernadette VITALE,

**Procurations de** : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Mylène GARCIN, Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Valérie GRANGE à Marc JAUBERT, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND à Michel PARTAGE, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

**Absents et excusés** : Romain BRETT, Anne-Marie DAUPHIN

Madame Nathalie LE BOUC est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-020

Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation  
de la crèche de La Tour d'Aigues

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L. 3211-1 ;

Vu la délibération n°2019-077-A approuvant les statuts de la SPL Durance Pays d'Aigues ;

Vu la délibération n°2020-069 du 24 septembre 2020 attribuant la DSP pour les crèches de Villelaure, Mirabeau et Cadenet à la SPL Durance Pays d'Aigues ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu le rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations déléguées ;

Considérant ce qui suit :

La crèche de La Tour d'Aigues est actuellement gérée par une association bénéficiant de subventions de la part de COTELUB.

Ce mode de gestion n'étant pas totalement satisfaisant COTELUB a souhaité en changer.

C'est pourquoi COTELUB et les communes de La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, Cadenet, Mirabeau et La Tour d'Aigues ont créé une Société Publique Locale, la SPL Durance Pays d'Aigues, dont l'objet social (le développement et la gestion de services à la population, en particulier à destination de l'enfance et de la jeunesse) permet la gestion des crèches.

COTELUB souhaite ainsi confier à la SPL la gestion de la crèche de La Tour d'Aigues.

Cette gestion se fera en Délégation de Service Public.

En application de l'article L. 1411-19 du code général des collectivités territoriales, un rapport annexé à la présente délibération détaille les principales caractéristiques des prestations délégées.

Les crèches de Villelaure, Cadenet et Mirabeau sont déjà gérées en DSP depuis le 1er janvier 2021.

COTELUB est l'actionnaire majoritaire de la société et exerce sur cette dernière un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services. La SPL, à capitaux uniquement publics, exerce l'intégralité de son activité au profit de COTELUB. Il est en conséquence possible de bénéficier des dispositions dites de « quasi-régie » du code de la commande publique qui permettent en particulier d'attribuer à la SPL des contrats de la commande publique sans mise en concurrence.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver, au regard du rapport annexé, le principe de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la crèche de La Tour d'Aigues
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** au regard du rapport annexé, le principe de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la crèche de La Tour d'Aigues
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

39 voix POUR

UNANIMITE des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRNOVITCH  
Président

